

Avis Enquête publique - déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Agnos en vue de la création d'un pôle d'équipements d'intérêt collectif

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la Mairie d'Agnos (Rue du Château, 64400 AGNOS), siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit **le lundi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le vendredi de 9h à 12h**. Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur le registre d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessous.

Ce dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au lieu suivant : Médiathèque des Gaves (Rue des Gaves, 64400 OLORON-SAINTE-MARIE - 05 59 39 99 37) aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit **le mardi de 12h à 19h, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le jeudi de 10h à 12h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h**.

Ce dossier est également consultable sur le site Internet de la CCHB à l'adresse suivante :

<https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/urbanisme/votre-document-durbanisme>

Les observations pourront être couchées sur le registre déposé à la mairie d'Agnos et tenu à la disposition du public durant les permanences.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Commissaire enquêteur par voie postale Mairie Agnos - Rue du Chateau - 64400 AGNOS ou par courriel à l'adresse suivante :

ep-meccdu-agnoshautbearn.fr

Les observations du public transmises par voie postale ou reçues par le Commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site Internet de la CCHB au lien indiqué ci-dessus. Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la CCHB ainsi que dans le registre d'enquête publique, dans les meilleurs délais.

Le Commissaire enquêteur recevra le public, en Maire d'Agnos, les :

Vendredi 15 novembre, de 9 h à 12h,

Jeudi 19 décembre, de 14h à 17h.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation sur les incidences environnementales. Cette évaluation ainsi qu'un résumé non technique, sont contenus en annexe dans le rapport de présentation de projet arrêté qui peut être consulté au siège d'enquête aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site Internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus et les lieux et jours de permanence de Madame le Commissaire Enquêteur. Toute information peut être sollicitée auprès du Pôle urbanisme de la CCHB.

Lien : <https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/urbanisme/declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-du-plu-dagnos-en-vue-de-la-creation-dun-pole-dequipements-dinteret-collectif>